

Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2020-2021 du CSSDM

Mardi 4 mai 2021, de 19 h à 21 h 30

Rencontre visioconférence, Zoom

Présents	Bergeron, Sébastien Bond, Catherine Chandonnet, Dominique Coulibaly, Kiléka D'Amours Bélanger, Ève Delaroche, Dominique Denis, Amélie Desjardins, Sophie Ferguson, Katherine Groulx, Karine	Hamel, Virginie Laforest, Benoit Leduc, Sylvie (prise de notes) Léveillé, Claudine Liotard, Brigitte (départ à 20 h 15) Ouellet Anie Poirier, Nathalie Roby, Geneviève Saumur, Dominique Sévigny, Martin Zuniga Jurgensen, Fanny
Absents	Doiron, Lucille Ledoux, Richard Paillé, Jacinthe	

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
1.	<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 19 h 03. Mme Coulibaly souhaite la bienvenue à tous, incluant les trois nouveaux membres.</p> <p>1.1. Présentation de madame Jacinthe Paillé, nouveau membre parent. Mme Paillé est absente.</p> <p>1.2. Présentation de madame Katherine Ferguson, et de madame Nathalie Poirier, nouvelles représentantes d'organisme dispensant des services aux EHDA.</p> <p>Mme Ferguson est avocate depuis environ six mois au Centre de pédiatrie sociale – Côte-des-Neiges. Elle croit pertinent de se joindre au CCSEHDAA pour représenter les besoins des jeunes qui fréquentent le centre. Elle a également travaillé comme avocate dans un autre CSS.</p> <p>En ce qui a trait à Mme Poirier, elle est psychologue, professeure et également chercheure à l'UQAM (département de psychologie). Elle est psychologue et elle détient une attestation de formation en neuropsychologie. Mme Poirier est entre autres concernée par les enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme.</p> <p>Les membres se présentent, rapidement, à tour de rôle.</p>			
2.	<p>2. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est accepté.</p>	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Saumur, secondée par Mme Zuniga. L'ordre du jour est adopté.</p>	<p>Ordre du jour du 4 mai 2021</p>	

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>Mme Zuniga trouve délicat qu'un parent se propose soi-même, et ce, pour une question éthique.</p> <p>Point 10 : Représentativité des parents d'enfants HDAA au sein du CA et pouls dans d'autres CSS</p> <p>Mme Coulibaly a regardé ce qui se faisait à ce sujet au CSSMB ainsi qu'au CSS de la Capitale (CSSC). Un membre du CSSC lui a mentionné que le manque de représentativité qui se vit au CSSC est similaire à celui qui se vit au CSSDM. Il n'y a pas non plus de siège réservé pour un membre parent d'enfant HDAA sur leur CA. Quand l'opportunité se présente, ils choisissent un parent du CP, membre du CCSEHDAA, pour que ce dernier siège en parallèle sur un autre comité. La réflexion ne semble pas aller plus loin.</p> <p>Au CSSDM, le CP désigne les parents qui siégeront sur le CCSEHDAA et fait suivre ensuite les désignations. Au CSSC, les membres parents d'enfants à défi organisent une AGA durant laquelle ils désignent les parents qui seront membres du comité. Les noms de ces parents sont envoyés au CP qui entérine alors la désignation desdits parents. Cela résulte en un CCSEHDAA plus indépendant. Différents parents représentent différentes catégories d'enfants.</p> <p>Mme Chandonnet considère que c'est un processus beaucoup plus transparent.</p>			
5.	<p>5. Réponse aux questions en lien avec la consultation portant sur la mesure 30393</p> <p>En introduction, M. Laforest commente que le CCSEHDAA a des objets de consultation qui sont définis par la LIP, au regard de certains critères de répartition des ressources, qui touchent les élèves HDAA, ainsi que sur certains services.</p> <p>S'étant engagé à la dernière rencontre du CCSEHDAA à consulter les membres par sondage lorsque le CRR se rencontrait et que l'avis des membres du CCSEHDAA pouvait être entendu, M. Laforest a partagé le document concernant la mesure 30393 (touchant le tutorat) avec Mme Coulibaly et ensemble, ils ont produit un sondage que les membres étaient invités à remplir pour donner leur avis. M. Laforest annonce aux membres que d'autres objets de consultation arriveront rapidement. L'idéal serait qu'une personne du CRR ou du SRF participe à la rencontre et explique aux membres tous les détails du sujet. Le CRR se rencontrant aux deux semaines, il est difficile que cela soit ainsi fait.</p> <p>À la question de M. Bergeron, M. Laforest répond que le CRR s'est déjà positionné sur la répartition de la</p>			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>mesure 30393 et que sa recommandation est déjà connue de la direction générale.</p> <p>M. Bergeron commente un des scénarios voulant que l'argent soit décentralisé seulement au primaire. Des sommes importantes au secondaire n'ont pas été utilisées pour financer les activités parascolaires, dû à la situation de pandémie. Ces sommes pourront être utilisées pour le tutorat. Au primaire, il existe d'autres mesures, par exemple la mesure « À l'école on bouge ». Il n'existe pas de certitude que les écoles secondaires reçoivent plus d'argent que les écoles primaires. Selon M Bergeron, le tutorat est aussi important au primaire qu'au secondaire. Il irait vers la proposition qui prône de distribuer l'argent au prorata du nombre d'élèves. Il souligne positivement le fait que les membres du CCS aient reçu un document exhaustif et transparent.</p> <p>M Laforest confirme que les gens du ministère démontrent une certaine souplesse en acceptant que les écoles secondaires utilisent les fonds qui étaient destinés à financer des activités parascolaires pour financer, cette année, le tutorat. Aussi, il explique les quatre propositions, document à l'appui. Les propositions sont ouvertes à recevoir des modifications, des ajouts, etc. Cette mesure pourrait être récurrente. Il commente qu'il amène aux membres les mesures qui touchent de près ou de loin les EHDAA. Le CRR considère qu'il y a une certaine urgence de décentraliser ces argents afin que les écoles puissent engager dès maintenant des tuteurs.</p> <p>M. Sévigny confirme que les budgets au niveau du parascolaire sont substantiels puisque les activités parascolaires n'ont pas été mise en place au cours de l'année scolaire. Dans les grandes écoles secondaires, ce sont de gros budgets qui n'ont pas été dépensés.</p> <p>Décentraliser signifie envoyer un montant d'argent, assigner un budget dans chaque école, et transférer les sommes d'argent dans les budgets des écoles.</p> <p>À la question d'un membre sur le nombre d'heures de tutorat que peut représenter un montant de 2 000 \$, la réponse est que cela varie selon les personnes engagées. Le salaire d'un enseignant est plus élevé que celui d'un étudiant.</p>			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>M. Sévigny confirme que beaucoup d'universitaires ont déjà été engagés. Le tutorat sera orienté vers les élèves qui ont des chances de réussite. L'école doit se mobiliser pour monter un service rapidement.</p> <p>Mme Roby se montre inquiète pour les élèves du 3^e, 4^e, et 5^e secondaire, en classes ordinaires avec un PI, et qui vivent un risque d'échec puisque l'enseignement en ligne ne leur convient pas nécessairement. Elle se demande si les budgets destinés pour le parascolaire seront réellement utilisés pour du tutorat. Si la mesure est récurrente, qu'arrivera-t-il si les sommes des activités parascolaires sont utilisées l'année prochaine? Y aurait-il des sommes allouées pour le tutorat?</p> <p>M. Laforest répond que le niveau de taux de réussite actuel est relativement semblable aux années passées. De plus, cette mesure s'ajoute à d'autres mesures existantes. Des cours d'été seront également offerts. Environ 3 000 élèves s'y inscrivent chaque année et le taux de réussite se situent entre 65% à 70%.</p> <p>Mme Bélanger considère qu'il y a un besoin de tutorat dans les classes spécialisées, bien que ces classes aient un nombre plus réduit d'élèves, car ces enfants ont besoin de soutien individualisé.</p> <p>Mme Léveillé se demande si, en choisissant de favoriser le primaire cette année, il faudra voter à nouveau pour la distribution de cette mesure l'an prochain. M. Laforest commente qu'il y aura une nouvelle consultation l'an prochain, si besoin est. Il faudra voir si les montants sont les mêmes, si la mesure est dédiée, etc.</p> <p>Mme Zuniga commente que certaines directions ont déjà demandé de cibler les élèves. Selon elle, il faudrait être accompagné d'un cadre vraiment cohérent et souple afin que tous les élèves qui ont des besoins reçoivent de l'aide. Cette mesure devrait être accompagnée pour qu'on puisse écouter les enseignants et les professionnels qui entourent les élèves.</p> <p>Mme Denis confirme qu'effectivement, depuis un certain temps, les enseignants de son école ont ciblé des élèves. Il est important que les élèves du secondaire puissent avoir accès au tutorat. L'an prochain, il faudra s'assurer de bien cibler les élèves, par exemple en rencontre collective avec la direction et avec tous les enseignants, pour s'assurer que dans une classe où il n'y pas nécessairement un titulaire stable, les enfants</p>			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>ne soient pas lésés de leur droit.</p> <p>Les ressources enseignantes comme l'orthopédagogie et l'enseignant ressource sont plus efficaces que les tuteurs externes.</p> <p>De plus, il commente qu'après vérification faite durant la rencontre, si les chiffres sont à jour, la somme serait d'environ 5 M\$ pour le secondaire au niveau du parascolaire. Si la mesure de tutorat est d'environ 600 000 \$, la décision est plus facile à prendre.</p> <p>M. Laforest consolidera l'ensemble des réponses et fera une proposition de texte qui sera soumis à Mme Coulibaly. Ensuite, il informera la direction générale quant à la position du CCSEHDAA concernant la mesure 30393.</p>			<p>5- M. Laforest : Informer la direction générale de la position du CCSEHDAA concernant la mesure 30393.</p>
6.	<p>6. Présentation portant sur la collecte des besoins</p> <p>M. Laforest et M. Bergeron partagent la présentation portant sur la collecte des besoins. M. Laforest met à l'écran le document <i>Synthèse de la collecte des besoins 2020-2021</i>. Ce document se veut le portrait des recommandations pour l'ensemble des écoles du CSSDM. L'intention de cette collecte annuelle, qui débute en février ou mars, se veut un portrait de ce qui serait idéal en termes de nombre de jours en orthopédagogie, en psychologie, en enseignant ressource et dans tous les corps d'emploi qui interviennent directement auprès des élèves, et ce, sans tenir compte de la situation financière du CSSDM ni de la pandémie. Cette collecte est menée par les comités écoles EHDAA en collaboration avec les directions.</p> <p>Dans <i>Le portrait des recommandations pour l'ensemble des écoles du CSSDM 2020-2021</i>, les données ne correspondent pas toujours avec le plan d'effectifs (chiffres officiels). Parfois, il peut y avoir un petit décalage. Il est à noter que certains corps d'emploi sont plus émergents, certains écarts sont énormes, des sommes faramineuses semblent parfois nécessaires.</p> <p>M. Laforest commente qu'il y a cinq ans, ce qui apparaissait comme une grosse addition de postes se révèle aujourd'hui chose acquise et va même au-delà de ce qui était souhaité. M. Bergeron explique qu'auparavant,</p>			<p>6- Mme Desjardins et M. Laforest : la présentation sera envoyée aux membres.</p>

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>plusieurs écoles ne faisaient pas cet exercice, ce qui laisse supposer que le taux de participation en 2016 n'était peut-être pas très élevé. Pour 2020-2021, la participation a vraiment été impressionnante.</p> <p>M. Laforest explique que la situation actuelle correspond au nombre de postes, incluant les postes vacants (dont 30 postes vacants en orthophonie). M. Bergeron dit que la collecte de données est une « photo » de la situation actuelle. Concernant ce point, il faudra peut-être préciser le tout, pour les prochaines années, dans la méthodologie. Le premier travail est de quantifier un nombre de postes qui répondra aux besoins des élèves. Ensuite, il faudra penser au recrutement et à la dotation de personnel. Les postes en orthophonie ainsi qu'en orthopédagogie sont les plus touchés par la pénurie.</p> <p>M. Laforest confirme que bien qu'il y ait une légère augmentation de la population d'élèves, le pourcentage d'élèves HDAA se maintient autour de 16% à 18 % depuis un certain nombre d'années.</p> <p>Le terme <i>enseignant ressource</i> ne semble pas bien compris.</p> <p>M. Bergeron souligne que les services d'orthopédagogie ont été très malmenés, cette année, bien qu'étant un service très important pour les milieux scolaires. Il commente que dans la collecte, il se trouve de nombreux commentaires concernant l'évaluation en psychologie. Mme Roby affirme que la même situation se répète chaque année. Le CSSDM dit qu'il y a pénurie de psychologues. Par contre, il n'y a pas de recrutement externe au CSSDM. Dans d'autres CSS, ils réussissent à avoir de la psychologie dans toutes les écoles. Selon M. Laforest, le CSSDM entend bien cette demande. Par contre, certains établissements ont plutôt choisi d'augmenter leur portion de postes en psychoéducation ou en éducation spécialisée au détriment de la psychologie. Il faudrait que ce soit les services centraux qui assument les coûts pour garantir un seuil plancher. Mme Roby croit que depuis que les budgets sont davantage décentralisés, des choix doivent être faits par le CSSDM concernant ce sujet. Mme Groulx renchérit en commentant que le mandat des psychologues n'est pas seulement l'évaluation des élèves.</p> <p>M. Bergeron commente qu'il n'y a pas de confusion quant au rôle des PEH (page 9). Il y a plutôt eu une confusion par certains au moment de compléter la collecte des données. Par contre, Mme Léveillé confirme qu'il y a une confusion quant au rôle et à l'attribution de tâches des PEH.</p>			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>M. Bergeron confirme que l'ajout de postes de TES est parmi les ajouts les plus demandés. Mme Léveillé considère que s'il y avait plus de prévention mise en place, il y aurait probablement un besoin moindre de soutien pour des élèves en un : un.</p> <p>Mme Denis spécifie que le service d'ergothérapie n'est pas décentralisé dans les écoles. Mme Groulx dit qu'il manque peut-être un cadre de référence pour le rôle des ergothérapeutes. M. Laforest répond qu'il y a une dichotomie entre les besoins exprimés par les écoles et les choix budgétaires des directions d'école.</p> <p>Au niveau des orthopédagogues, M. Bergeron dit qu'ils perdent un temps fou à faire du soutien informatique (mise à jour, par exemple).</p> <p>Un agent de correction du langage a une formation qui lui permet de mettre en place les recommandations d'un orthophoniste. Ce sont des interventions très limitées.</p> <p>À la question s'il y a des gens qui jouent un rôle de pivot à travers tous ces professionnels, qui sont les personnes qui coordonnent et arriment les interventions, les services etc., M. Laforest répond que le pivot se définit via le PI. La LIP définit clairement que c'est la direction qui est la responsable de la mise en œuvre du plan et de la coordination de l'ensemble des services. Mais le nombre de PI est tellement volumineux que c'est souvent un orthopédagogue qui va voir à la coordination. Souvent le travail incombera à l'intervenant qui est le plus proche de l'élève soit le titulaire, le psychoéducateur, le TES, etc. C'est une équipe multidisciplinaire qui partage les tâches entre tous ses membres.</p> <p>Mme Bond se demande si le CSSDM reçoit des budgets spécifiques du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, par exemple, pour couvrir certains besoins des enfants? Cette question fera l'objet d'un point à la prochaine rencontre.</p> <p>La révision des ententes-cadres débutera sous peu avec le personnel de la santé afin de recevoir une réponse plus adéquate aux besoins des élèves dans les écoles plus spécialisées.</p> <p>La collecte est le résultat d'un travail de collaboration et d'une démarche bien rigoureuse et bien menée par</p>			<p>6- Mme Desjardins : ajouter au prochain ordre du jour le point : Le CSSDM perçoit-il des sommes du ministère de la Santé pour couvrir certains besoins d'élèves HDAA?</p>

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	<p>les deux parties.</p> <p>Mme Denis juge que le sondage est très cohérent avec ce qu'elle entend de la part de ses collègues et de son milieu. Ce que le personnel veut est du soutien direct dans l'école, des gens de terrain. Elle considère que devoir choisir entre un professionnel ou un autre est très déchirant.</p>			
7.	<p>7. Questions diverses</p> <p>Aucune question</p>			
8.	<p>8. Date de la cinquième séance du CCSEHDAA (année scolaire 2020-2021)</p> <p>Un Doodle sera envoyé pour déterminer la date de la cinquième séance du CCSEHDAA.</p>			8- Mme Desjardins : envoyer un Doodle pour la date de la dernière rencontre de l'année du CCSEHDAA.
9.	<p>9. Fermeture de la séance</p> <p>La séance est levée à 21 h 36.</p>			

Prise de notes : Sylvie Leduc, adj. admin. CESA, 4 mai 2021

ANNEXE 1

SUIVIS DEMANDÉS

1.	Mise à jour du site du CCSEHDAA	<i>Suivi continu</i>	Mme Desjardins
2.	Dates des rencontres du CCSEHDAA	Indiquer les dates des rencontres du CCSEHDAA sur la page Facebook du Comité de parents. <i>Suivi continu</i>	Mme Coulibaly
3.	Période du public	L'inclusion d'un texte dans le BIS	M. Bergeron
4.	Rencontre avec M. Denis et Mme Roy.	<i>Suivi à une date ultérieure</i>	Mme Desjardins